



Aéroclub de Montpellier

Association Loi 1901
SIRET 31137122300018
Affiliée à la Fédération Française Aéronautique N°583
Affiliée à la Fédération Française d'ULM N° 03429
Agréée Ministère des Transports
Agréée Ministère de la Jeunesse et des Sports N° 03498ET0090
Organisme Déclaré DGAC FR.DTO.0385
Agréée Fédération Française Handisport N° 110342515

Mauguio, le 16 novembre 2022

Compte-rendu de la réunion du COMITE DIRECTEUR du 16 novembre 2022

Procès-Verbal n° 257-221116

Présents :

➤ **Membres du Comité Directeur :**

Cyril **CARLE**, Cyrille **CHARPENTIER**, Pierre **HAUBOIS**, Gil **PERRI**, René **PRADES**, Pierre **SARTRE**, Jean-Marie **SUQUET**, Sébastien **TOUQUOY**

➤ **Responsable Sécurité (invité) :**
Philippe **SERGENT (SGS)**

➤ **Absents excusés :**
Damien **MENELLA** (section Handivol), Pascal **RIDAO**

Ordre du jour :

- Point sur les avions,
- Point sur la sécurité,
- Point sur la formation,
- Modification du MANEX, par suite de la négligence de plusieurs pilotes (3 incidents matériels onéreux cette année). Introduction dans ce dernier du paiement des réparations par le pilote responsable de la « casse » (avec un maximum, la franchise de nos assurances)
- Questions diverses,
- Validation des nouveaux adhérents.

**La réunion est ouverte le mardi 15 septembre 2022 à 17:48
par Pierre SARTRE, Président.**

1- Activité

Avions (heures de vol au 31 octobre 2022)

1704 heures de vol enregistrées au 31 octobre 2022. (Pour mémoire 2030 heures pour la même période l'an dernier)



Adhérents au 31 octobre 2022

225 membres inscrits au 31 octobre 2022. (123 pilotes, 95 élèves pilotes (avion ou ULM), 2 pilotes ULM handivol et 5 membres honoraires)

2 - Avions

Maintenance

* F-HPST : RAS

* F-HAFP : RAS

* F-HMON : Cône d'hélice cassé à la suite de négligence d'un pilote (sortie de F-HAFP du hangar). Cône d'hélice à remplacer pour un coût de 2000 €.

*F-GOZZ : Avion vendu. Toujours dans le hangar, en attente de la résolution d'un litige avec le motoriste de Candillargues.

*F-GMXR : visite 1000 heures à prévoir avant la fin du mois de novembre. Durée de la visite entre 10 et 15 jours. La société de Locat'air envisage de remplacer le XR par un DR400 de 120 cv (moteur Lycoming) le temps de cette grande visite.

*34AOG : prévoir la mise à jour du Dynon.

3 – Point, sur la sécurité et la formation

Le Président Pierre SARTRE informe les membres du comité Directeur que le Comité Régional Aéronautique Occitanie sollicite tous les Aéroclubs de la région, à la recherche de futur instructeur liste 1. Prévoir dans une prochaine newsletter, d'informer les membres de l'association.

Centre de formation

Deux nouveaux instructeurs Stéphan DUMAS (pilote formé au Club) et Amaury MARTIN viennent renforcer l'équipe du centre de formation de l'Aéroclub, n'hésitez pas à les contacter pour un lâché machine, un complément de formation ou autre. Ils seront disponible le samedi (éventuellement le dimanche) pour Stéphan DUMAS et le mardi, jeudi, pour Amaury MARTIN. Le comité Directeur leur souhaite la bienvenue dans leur nouvelle fonction.

Sécurité,

Notre Correspondant Prévention Sécurité (CPS) aimerait bien qu'il y ait un peu plus de retour au niveau du REX, car l'on entend parler au club de soucis à droite, à gauche (problème sur un appareil, soucis avec le contrôle, etc.) **mais rien n'apparaît dans le REX du club**. Un incident déclaré sur le REX est facile à transformer en CRESAG si nécessaire (déclaration de l'incident ou accident à l'administration).

Rappel : en cas de contrôle de notre centre de formation, l'administration demandera à consulter notre REX ce qui lui donnera une vision sur le fonctionnement de l'école formation.

Philippe SERGENT notre correspondant sécurité au sein de l'Aéroclub nous informe qu'une boîte aux lettres dédiée aux retours d'expériences vient d'être mise en service (problèmes en vol, soucis la navigation aérienne, etc.)

Adresse mail : cps@aeroclub-montpellier.org

Après discussion sur le sujet, tous les membres du Comité Directeur présents décident que pour faire connaître le REX FFA, une newsletter contenant les liens vers ce dernier sera envoyée à tous les membres 4 semaines de suite. Cette décision, pour sensibiliser les pilotes à la politique de sécurité menée par le Club et la FFA.

Par ailleurs, il sera demandé lors de chaque nouvelle inscription ou renouvellement de la cotisation de s'inscrire au REX FFA.

Lien vers le système de déclaration REX :

<https://rexffa.fr/Connection/LogOnStructureAccess/1303410059>

L'objectif final de ce dispositif est la sécurité de tout le monde.

Simulateur,

Dans le cadre de l'amélioration de la formation, un simulateur (non homologué) vient d'être mis en service au Club. Il fonctionne sous Flight Simulator 2020. L'utilisation se fera uniquement, dans un premier temps, dans le cadre de la formation initiale pour les élèves pilotes. Il permettra aux instructeurs depuis leur poste, de simuler divers incidents, pannes, atterrissages vent de travers, etc.

Les élèves pourront utiliser le simulateur en double commande avec un instructeur ou en solo, à condition qu'une personne habilitée à l'utilisation du simulateur soit présente (instructeur ou permanent secrétariat).

Facture séance non divisible cout forfaitaire.

Le tarif de lancement est de 25 € la séance (dont 5 € de double commande).

4 – Modification du MANEX (Manuel d'exploitation de l'Aéroclub)

Cette demande de modification fait suite de la négligence de plusieurs pilotes (3 incidents matériels onéreux cette année). Introduction dans le MANEX du paiement des réparations par le pilote Responsable de la « casse » (avec un maximum, la franchise de nos assurances)

Le Comité Directeur décide à l'unanimité des membres présents de modifier le MANEX, **article 1.17.2 Accidents et incidents** comme ci-dessous :

En cas d'un dommage matériel quel qu'il soit par négligence et/ou inattention, le membre du club devra supporter les frais de remise en état du dommage jusqu'à concurrence de la franchise de l'assurance.

5- Questions diverses :

➤ Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)

Depuis le 1^{er} octobre, le poste de responsable « Gestion des BIA » est tenu par G  nevi  ve CONINX, assist  e par Emmanuel DESHAYES. Merci    tous les deux pour leur investissement dans le fonctionnement de notre association.

6 - Validation de l'inscription des adh  rents (article 8 des Statuts)

AUDRAN Gil – BOUDOT J  r  me - COULON Lucas - GAURIER Emma – GLONDU Jean-S  bastien – GROSSIN Hubert - HERY Benoit - HERRY Jonathan – JAUNIN No  lla – LEGRAND Joachim - MILHAU Sylvain – MUCHERT Claire – PEQUEUX Alohaa - REDINI V  ronique – SAUVEBOIS Baptiste – TARODO DE LA FUENTES Philippe - THIPHAINE Valentin – THOREZ Bruno – VERDIER Manuel.

Le Comit   Directeur souhaite la bienvenue et de bons vols    tous.

La r  union est close    19h35, apr  s   puisement de l'ordre du jour.

Le Pr  sident
Pierre SARTRE

Le secr  taire G  n  ral
Jean-Marie SUQUET